

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Municipal : 15

- En Exercice : 14

- Qui ont pris part à la délibération : 12

Date de la Convocation : 10/10/2025

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CUQ-TOULZA

L'An Deux Mille Vingt-Cinq et le Seize Octobre, les membres du Conseil Municipal de la commune de CUQ-TOULZA se sont réunis en séance ordinaire à 19 heures et 00 minutes, après convocation légale, sous la Présidence de M. Jean-Claude PINEL, Maire.

Présents : M. Jean-Claude PINEL, M. Pierre HERAILH, M. Michel BATUT, M. Gérard BOUISSON, M. Jean-Claude NOURET, M. André HEBRARD, Mme Nathalie BARDOU, Mme Anne-Charlotte BARLERIN, M. Serge CLERGEAU, Mme Sylvie GAY, M. Philippe JACQUIER. Le quorum est atteint.

Pouvoirs : M. Frédéric BASTIEN ayant donné pouvoir à Mme Anne-Charlotte BARLERIN.

Absents : M. Didier JANSON, Mme Florence PENA.

Secrétaire de Séance : M. Serge CLERGEAU.

OBJET DE LA DELIBERATION :

Délibération 2025/40 : Chèques CAD'HOC 2025

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de reconduire pour cette fin d'année 2025 les chèques CADHOC au personnel communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 12 voix pour :

- DECIDE d'attribuer les chèques CAD'HOC au personnel communal comme suit :

Montant sur l'année pour un temps complet : **300 € (en 2024 : 300 €)**
Proratisation en fonction de la quantité horaire et des dates de contrat

Montant total pour l'année 2025 : **875 € (en 2024 : 1 110 €)**

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Le Maire, M. Jean-Claude PINEL.

Le Secrétaire de séance, M. Serge CLERGEAU.



A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Serge Clergeau', is written over a faint, larger signature.